



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 29277

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'importance de la prévention routière à la Réunion. En effet, le nombre de personnes tuées est, en proportion et chaque année, de 15 à 20 % supérieur à celui de métropole. La faible densité du réseau routier, le nombre élevé d'immatriculations de voitures neuves et la sensibilisation insuffisante des conducteurs expliquent que la Réunion est l'une des régions d'Europe les plus meurtrières. Dès lors, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures spécifiques qu'il envisage d'adopter afin de diminuer sensiblement le nombre et la gravité des accidents de la route.

## Texte de la réponse

Le bilan des accidents de la route survenus à la Réunion en 1999, par rapport à l'année 1998, s'établit à 97 tués pour 101 en 1998, à 804 accidents corporels, soit 65 de moins qu'en 1998 (- 7,5 %) et à 1 091 blessés, chiffre identique à celui de 1998. En 1999, la préfecture de la Réunion a engagé avec ses nombreux partenaires locaux des actions très diversifiées touchant aux domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'information et de la sensibilisation, des contrôles et des sanctions. Elle organise, du 23 au 27 octobre 2000, les deuxièmes assises départementales de la sécurité routière, afin de dresser le bilan de l'action engagée et de susciter de nouvelles initiatives. Au plan national, le Gouvernement a décidé, lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 avril 1999, de faire de la sécurité sur la route, la « grande cause nationale » de l'an 2000. Les campagnes de communication sont renforcées sur les thèmes de la non-utilisation du téléphone portable en conduisant, du respect de la règle, de la vigilance nécessaire lors des trajets quotidiens, ou encore sur le thème de l'alcool au volant avec la campagne intitulée « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Pour les jeunes de 14 à 25 ans, l'opération « Label vie » a été reconduite en 2000. Elle a pour objectif de faire émerger et d'aider financièrement des projets de jeunes pour lutter contre les accidents de la route. En 1999, sept cents projets ont été aidés dans le cadre de ce programme.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29277

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2599

**Réponse publiée le :** 3 juillet 2000, page 3999